

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Covid-19 : ce que l'on pourrait faire

Pr Joseph Privat ONDO

Les cas positifs au Covid-19 augmentent chaque jour au Gabon, malgré les mesures barrières et le confinement décidés par le gouvernement. Le non-respect de ces mesures est récurrent : chercher de l'eau potable, récupérer les kits/bons alimentaires, la queue à la fin du mois devant les établissements bancaires. Du coup, il n'est pas utopique de relever l'inefficacité du confinement au Gabon. À l'image d'autres États africains et comparativement à son ampleur dans le Nord, la maladie semble marquer le pas au Gabon. Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence du confinement aux conséquences désastreuses dans notre pays. Des données existent pour défendre l'idée du déconfinement et relancer l'économie. Le FMI prévoit "un ralentissement de l'activité économique et l'affaiblissement des positions budgétaires et extérieures dus à la Covid-19, et l'effondrement des prix du pétrole". Un pays dont l'économie repose en partie sur le pétrole, ne peut se permettre l'arrêt ou le ralentissement d'autres secteurs économiques, au vu de la situation mondiale du prix de l'or noir. La question de la prudence nécessaire à la levée du confinement - et l'augmentation du risque d'exposer la population au Covid-19 - pourrait toujours se poser. Mais plusieurs indicateurs permettent d'y penser en toute confiance, entendu que la levée du confinement et la reprise des activités peuvent se faire en toute sécurité sous trois conditions :

- Confinement uniquement pour les personnes vulnérables. Selon une étude américaine, le nouveau coronavirus s'affaiblit dans une atmosphère chaude et humide, ainsi que sous les rayons du soleil. La maladie n'est pas grave dans 85% des cas, et peut être plus grave dans 15% des cas. Le Haut Comité de santé publique français (HCSPF) a défini les personnes à risque de développer la forme grave de la maladie. Or, la majorité des cas positifs au Gabon sont asymptomatiques, ce qui suggère que leurs systèmes immunitaires arrivent à contenir le virus. Ces données nous permettent de militer pour la fin du confinement de toute la population. Seules les personnes avec des comorbidités définies par le HCSPF resteraient en confinement. Le port du masque étant rendu obligatoire dans tous les espaces publics.
- Désinfection des bâtiments et lieux publics grâce aux huiles essentielles. Le virus ne disparaîtra pas de sitôt, mais la situation économique et sociale du pays se dégrade de jour en jour. Le déconfinement semble donc une des solutions

pour juguler la crise économique et sanitaire, mais il doit s'accompagner de la désinfection de tous les espaces publics, pour garantir la sécurité de la population. Ce virus se propage par les gouttelettes respiratoires. Il peut survivre sur différentes surfaces, mais peut être détruit par la plupart des produits nettoyants et désinfectants. Pour une protection efficace de la population, étant donné que de nombreux cas positifs au Covid-19 sont asymptomatiques mais contagieux, nous suggérons la désinfection par les huiles essentielles (HE) dont l'activité antivirale est démontrée par plusieurs travaux. La pulvérisation d'un mélange d'oléorésines et d'huiles essentielles de plantes présente une activité anti-coronavirale très efficace. Cela diminue la gravité des signes cliniques et la transmission du virus. Les huiles essentielles d'Okoumé, Aïele et Ozigo, très répandues dans notre forêt, ont une activité virucide ainsi que leurs principaux constituants. Elles sont d'excellentes candidates pour une formulation d'un désinfectant efficace contre ce virus. La désinfection par pulvérisation d'huiles essentielles présente l'avantage d'éliminer le virus en suspension et, donc, d'empêcher la propagation et la transmission. Mieux, elle est potentiellement curative en diminuant les signes cliniques de la maladie.

- Traitement préventif et/ou curatif à base de plantes médicinales antipaludiques. Le Covid-19 a sorti le Pr Didier Raoult de l'anonymat du chercheur en laboratoire et l'a placé au-devant de la scène, grâce à l'hydroxychloroquine, un antipaludique. Madagascar propose aussi l'Artemisia, une plante antipaludique pour lutter contre le Covid-19. Les cartes de distribution du paludisme et de la propagation du Covid-19 dans le monde révèlent un impact moins important de la pandémie dans les zones impaludées. Ce qui permet d'émettre l'hypothèse d'un lien entre la présence du paludisme - et donc prise régulière des antipaludiques par la population - et l'incidence du Covid-19. De nombreuses plantes possèdent des propriétés immunomodulatrices. Leur inclusion dans les régimes pourrait renforcer l'immunité contre les maladies. L'ail (*Allium sativum*), du thé vert (*Camellia sinensis*), du gingembre (*Zingiber officinale*), de la réglisse (*Glycyrrhiza glabra*) sont les plus connus dans l'alimentation gabonaise. Ces plantes sont des stimulants immunitaires naturels. La prise orale d'une forte dose de Vitamine C garantirait une protection certaine contre l'infection virale. Faute d'un traitement efficace qui fait l'unanimité et d'une possibilité de tester nos hypothèses, nous suggérons la consommation à titre préventif et

curatif les décoctions, macérats et autres cocktails antipaludiques (Ikouk, Abam, Nfoò, Ndolè, etc.), selon notre culture médicale "sans danger"; des salades à base de laitue, ail, oignon; des oranges et autres fruits riches en antioxydants;

des infusions à base de gingembre et tisane mélangées au citron pour booster le système immunitaire. Dans la culture médicinale du Gabon, le gingembre et le citron ont fait leurs preuves vis-à-vis de la grippe. N'oublions pas que la maladie du

coronavirus reste avant tout une grippe !!!

*Maître de Conférences CAMES, Laboratoire de recherche en biochimie (LAREBIO), Université des sciences et techniques de Masuku, Franceville (Gabon)

Année universitaire : propositions pour un nouveau fonctionnement académique

Par Dr Dacharty MAPANGOU*

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 a conduit le Gouvernement à prendre des mesures pour limiter sa propagation. Dans l'enseignement supérieur, a suivi la fermeture des universités, grandes écoles et instituts depuis mi-mars 2020. Après deux mois de confinement, des questions persistent sans réponse sur la relance des activités académiques, toujours incertaine au regard des dispositifs préventifs énoncés par le Gouvernement et de la progression vertigineuse des cas pathologiques. Cependant, cette parenthèse pandémique si préoccupante peut constituer un élan de résilience, pour remettre à l'endroit notre espace universitaire public. Quel serait le schéma approprié pour la normalisation fonctionnelle de nos universités, grandes écoles et instituts au sortir de la crise sanitaire ?

Entre norme et désordre. Sur l'ensemble de huit établissements d'enseignement public nationaux qui accueillent plus de 60.000 étudiants sur environ 90.000 au Gabon, quatre répondent, à quelques variables près, aux normes fonctionnelles d'une année universitaire en système LMD (Licence-Master-Doctorat). Il s'agit de l'Institut national des sciences de gestion (INSG), de l'Université des sciences de la santé (USS), de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO) et de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), où on y relève, dans toutes les filières, une année réellement entamée, avec un semestre plus ou moins achevé. À l'opposé, dans les autres établissements, demeure un fonctionnement peu unifié avec un premier semestre à peine commencé en mi-janvier 2020 qui est loin d'être achevé et ne pourra l'être avant août 2020. Tel est, par exemple, le désespérant paysage académique de l'Université Omar Bongo (UOB), avec la majorité des étudiants déjà confinés avant l'irruption de la maladie en Chine. Dans les grandes écoles (ENS et ENSET), le premier cycle, regroupant les lauréats du dernier concours d'entrée, peine à commencer les cours. Tout comme, à la Faculté de droit et sciences économiques (FDSE-UOB) où s'est achevé en février 2020,

le second semestre de l'année universitaire 2018-2019.

Dans tous les cas décrits, aucun établissement n'a réellement entamé le second semestre 2020, à l'exception de l'INSG, grâce au dispositif des cours à distance dont le fonctionnement est maîtrisé et fort crédible. Néanmoins, un effort conséquent est entrepris au sein du ministère de tutelle, pour créer une plateforme commune à tous les établissements en vue du fonctionnement des cours en ligne. Mais en toute évidence, un tel dispositif ne peut répondre à son efficacité pédagogique que si les administrations universitaires concernées et les enseignants sont formés à l'usage d'un tel mode d'enseignement spécifique. Or, dans les établissements, qui tentent l'expérience des cours en ligne, les conditions propres à ce type d'enseignement ne sont pas réunies et les textes organisant et réglementant son fonctionnement ne sont pas encore ni discutés ni initiés par les autorités compétentes (Gouvernement, ministère de l'Enseignement supérieur, responsables universitaires et syndicats des enseignants). Pour que ces cours en ligne répondent aux attentes pédagogiques, il importe de se prémunir de toutes les garanties, au risque de voir des plaintes multiples surgir de la part des étudiants qui seraient lésés par une application abrupte et non-planifiée de ce dispositif. Globalement la situation académique des établissements d'enseignement supérieur public ne peut conduire à une reprise unifiée des cours. Elle invite à l'apprécier selon la réalité attestée de chaque établissement, sans rejeter l'accablante réalité que toute réouverture est impossible avant septembre octobre 2020. Peut-être pourrait-on, tout en se conformant à la mesure de distanciation sociale, organiser, entre juin et juillet, quelques soutenances des travaux de recherche, devant des jurys et des publics n'excédant guère 10 individus dans une salle. Deux modes calendaires et fonctionnels : deux sessions de rentrée et deux modes d'enseignement, présentiel et virtuel. Il reste donc à penser une rentrée universitaire, plus flexible, modulée en deux principales sessions : la première session se déroulerait en octobre 2020, pour une nouvelle rentrée qui serait, en réalité, une reprise de l'année inachevée dans l'ensemble des établissements. Cela suppose de considérer

la précédente comme une année blanche à l'UOB, à l'USTM et partiellement à l'ENS et l'ENSET. Cette période marquerait également le début du 2e semestre dans certains établissements (INSG, IUSO, IST, USS). La fin de ce semestre bi-séquentiel serait en décembre 2020. La 2e session ouvrirait en janvier 2021. Elle concernerait principalement toutes les premières années issues du Baccalauréat 2020. Dans le même temps, serait instauré un semestre 1 virtuel pour les étudiants de la première session d'octobre 2020. Concevoir les rythmes de rentrée universitaire sous le mode de deux sessions et de l'alternance présentiel/virtuel des enseignements donnerait le schéma suivant : mise en place d'un dispositif calendaire académique qui comprendrait un semestre présentiel et un semestre virtuel, alternant selon les deux sessions de rentrée universitaire. Autrement dit, des cours présentiels nécessitent la présence physique des apprenants et des enseignants ; les cours virtuels sont des cours à distance organisés autour des cours en ligne interactifs. Ce dispositif permettrait de gérer les flux des étudiants, nouveaux et anciens, de manière alternée et de mieux utiliser des infrastructures académiques insuffisantes, pour répondre à la massification des effectifs. Il permettrait également de réaménager la carte universitaire gabonaise. Pour cela, il faudrait dès juin 2020, la création d'une commission, sous l'égide de Monsieur le Premier ministre, en vue de préparer ce nouvel environnement fonctionnel universitaire et dans la même période, commencer à former les enseignants à la production des supports dématérialisés des cours. Une expertise extérieure serait nécessaire. On pourrait localement s'inspirer du bel exemple de l'INSG qui s'est ouvert depuis deux ans à ce mode de fonctionnement ou bien se référer à l'expérience de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal), qui a virtualisé son espace universitaire avec plus de 30.000 étudiants suivant des cours en ligne, sans être physiquement dans un amphithéâtre, ni dans une salle de cours, sauf pour quelques enseignements de synthèse ou pour passer les sessions d'examen. Cette parenthèse pandémique, à compter du mois de juin constituerait une période propice à la modernisation de notre système universitaire. On gagnerait à oser ce beau défi.